

# CHARTRE GRAPHIQUE DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

version 27.03.2013



# INTRODUCTION

L'identité graphique de l'Agglomération de Fribourg se retrouve sur de nombreux supports, qu'il s'agisse d'une simple présence du logo sur une affiche culturelle ou d'une publication complète sous forme de brochure, voire de la parution d'une annonce presse.

A l'instar d'une marque, l'identité de l'Agglomération de Fribourg se doit d'être constante et cohérente: l'image véhiculée et perçue doit correspondre en tout point aux valeurs définies.

L'Agglomération a choisi un axe identitaire dont il est désormais difficile de s'écarter. La présente charte graphique donne à tous les utilisateurs les instructions auxquelles ils doivent se conformer afin d'éviter les interprétations erronées de l'identité définie.

Nous demandons aux personnes concernées de respecter de manière stricte les directives suivantes. En cas de doute ou pour toute application particulière, prière de contacter la direction de l'Agglomération.

La version de la charte faisant foi est téléchargeable sur le site <http://www.agglo-fr.ch/documentation/charte>. Celle-ci est régulièrement complétée.

## SOMMAIRE

- 01** - Logo
- 02** - Typographie
- 03** - Couleurs
- 04** - Environnement photographique
- 05** - Environnement visuel
- 06** - Grille de mise en page
- 07** - Graphiques et cartes
- 08** - Documents administratifs (papeterie)

# 01 - LOGO

## LE LOGO DE L'AGGLOMÉRATION SE COMPOSE DE TROIS ÉLÉMENTS:

1. Le sigle  
(cercles symbolisant les communes membres)
2. Le nom «AGGLO»
3. La dénomination «FRIBOURG-FREIBURG»



Ces éléments sont en principe indissociables, mais le sigle peut-être utilisé seul dans certains cas (par exemple comme rappel sur les pages d'une publication). Toute application particulière doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la direction de l'Agglomération.

Les logos sont à télécharger sur <http://www.agglo-fr.ch/documentation/logo>

Toutes les versions du logo sont disponibles à cette adresse.



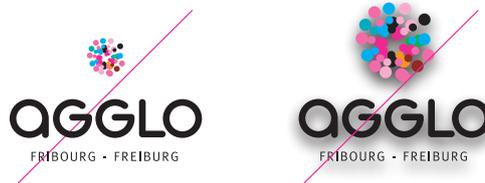
Utilisations particulières nécessitant une autorisation expresse de la direction de l'Agglomération.



## INTERDICTIONS

La proportion des trois éléments qui composent le logo est à conserver dans tous les cas.

L'adjonction d'ombres et toute autre modification du logo sont proscrites.



---

## MODE POSITIF

Le logo de l'Agglomération en couleur est réalisé pour une application en mode positif, donc sur fond blanc, voire très clair.



---

## MODE NÉGATIF

Le logo de l'Agglomération en négatif s'applique sur fond noir ou gris ou de couleur lorsque la valeur optique est au moins supérieure à 50%. Lors de l'application du logo en mode négatif, toutes les parties noires du logo passent en blanc. Les éléments en couleur conservent leurs teintes d'origine.

Attention: faire preuve de bon sens lorsque le contraste est estimé à la limite d'un rendu suffisant. En cas de doute, contacter la direction de l'Agglomération.



---

## MODE NOIR/BLANC

### Avec nuances de gris

Les applications en mode noir/blanc ne concernent que les supports imprimés ou diffusés en noir/blanc. Le logo en mode couleur est donc à appliquer en priorité.



### Sans nuance de gris

L'application au trait (sans nuance de gris) est autorisée pour les procédés d'impression qui ne permettent pas le traitement des nuances de gris (par exemple, les timbres encrés pour l'administration).



---

## MODE MONOCHROME

Le mode monochrome est autorisé dans des cas exceptionnels, et seulement lorsque l'impression ou la diffusion est réalisée en une seule couleur. Cette application particulière nécessite l'autorisation de la direction de l'Agglomération.



---

## FONDS PARTICULIERS

Le logo peut être appliqué sur un fond uni de couleur ou sur un fond polychrome (par exemple une image) que dans le seul cas où les trois éléments du logo restent suffisamment contrastés, donc parfaitement lisibles. Attention: faire preuve de bon sens lorsque le contraste est estimé à la limite d'un rendu suffisant. En cas de doute, contacter la direction de l'Agglomération.



---

## TAILLES DE REPRODUCTION ET APPLICATIONS PARTICULIÈRES

Dans le but de conserver la lisibilité et l'identification du logo, la taille minimale autorisée du logo est de 20 mm (largeur).

Lorsque le logo est de taille égale ou inférieure à 20 mm, l'élément texte «FRIBOURG-FREIBURG» devient de largeur égale à l'élément texte «AGGLO».

Le logo de l'Agglomération de Fribourg ne peut pas être appliqué à une taille inférieure à 15 mm (largeur).



≥ 20 mm



entre 20 mm et 15 mm  
(taille minimale)



< 15 mm

---

## ZONE DE PROTECTION

Pour toutes les applications, une zone de respiration est à respecter tout autour du logo. Cet espace est à préserver de tout élément tiers. A noter qu'en cas de placement de plusieurs logos côte à côte ou l'un en-dessous de l'autre, les zones de protection de chaque logo sont à respecter (ne pas superposer les deux zones de protection).



## 02 - TYPOGRAPHIE

La typographie Gotham Rounded est utilisée pour tous les supports.  
Si l'utilisation de la Gotham n'est pas possible pour des raisons techniques,  
et uniquement dans ce cas, la police de substitution est l'Arial.

### Gotham Rounded

abcdefghijklmnopqrstuvwxy  
ABCDEFGHIJKLMNPNOPQRSTUVWXYZ  
1234567890 ?!&%\*

Light	<i>Light Italic</i>
Book	<i>Book Italic</i>
Medium	<i>Medium Italic</i>
<b>Bold</b>	<b><i>Bold Italic</i></b>

---

#### TITRES

Gotham Rounded bold,  
lettres capitales, alignement à gauche.

Taille 18 points / interlignage 19 points,  
une couleur vive de la palette (voir chapitre 03)  
ou noir.

**AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE**

---

#### SOUS - TITRE NIVEAU 1

Gotham Rounded bold,  
lettres capitales, alignement à gauche.

Taille 10 points / interlignage 11 points,  
une couleur vive de la palette  
(voir chapitre 03) ou noir.

**OBJECTIFS**

---

#### SOUS - TITRE NIVEAU 2

Gotham Rounded bold,  
Taille identique au texte courant,  
une couleur vive de la palette  
(voir chapitre 03) ou noir.

**Objectifs spécifiques pour le site Gare  
de Fribourg-Plateau de Pérolles-Cardinal**

---

## TEXTE COURANT

Gotham Rounded book,  
alignement à gauche (drapeau).

Taille 8 points / interlignage 10 points,  
noir.

La stratégie d'urbanisation se fonde sur la volonté de contenir l'étalement urbain et de renforcer l'urbanisation par un processus de densification du tissu bâti existant. Pour ce faire, un périmètre compact d'urbanisation a été fixé afin de circonscrire le développement spatial de l'agglomération.

---

## PUCES

Lorsque l'utilisation de puces est nécessaire,  
la puce typographique ronde est à utiliser.

- Participer aux projets de développement industriels et artisanaux de l'Agglomération

---

## PAGINATION

Gotham Rounded bold,  
placée en bas de page.

14

La pagination est à placer à droite. Dans le cas d'un document relié, la pagination est placée à gauche sur la page de gauche et à droite sur la page de droite.

Taille 7 points, noir.

## 03 - COULEURS

Les cinq couleurs ci-dessous permettent d'identifier et de personnaliser les différents supports de l'Agglomération de Fribourg.

Celles-ci sont à utiliser de manière aléatoire (elles ne sont pas liées à un thème particulier, ni à un dicastère de l'Agglomération). Les cinq couleurs sont à appliquer aussi pour les titres, les mises en exergue, et les aplats pleines pages (voir chapitre 05).

Pour les cas particuliers, prière de contacter la direction de l'Agglomération.

**C60 M0 J30 N0 / R84 V186 B177**

**CO M100 JO NO / R222 VO B123**

**C100 M0 JO NO / R0 V159 B238**

**C65 M80 JO NO / R93 V61 B146**

**CO M65 J90 NO / R234 V98 B35**

## 04- ENVIRONNEMENT PHOTOGRAPHIQUE

Les photographies qui illustrent les documents de l'Agglomération de Fribourg doivent représenter l'environnement de la Ville de Fribourg ou/et des autres communes ou/et des personnes en situation dans l'agglomération. De ce fait, les photos extraites de banques d'images sont proscrites.



# 05 - ENVIRONNEMENT VISUEL

## ÉLÉMENTS DE PERSONNALISATION

Les éléments graphiques ci-dessous font partie intégrante de l'identité de l'Agglomération:

- Les filets pointillés
- Les aplats de couleur avec intégration des textes et/ou schémas en négatif
- Les mises en exergue par l'application de caractères en grande taille et en couleur
- Les textes composés en drapeau
- Le miroir de page décentré vers la droite
- Le principe graphique des schémas
- La cohérence du style des photographies

À noter que les ronds du sigle de l'agglomération de Fribourg ne sont plus utilisés comme éléments décoratifs.

---

## FILETS

### Filets de séparation de contenu

Les filets prévus pour la séparation de rubriques sont en pointillés avec un contour de 1.5 points



### Les filets de bas de page

Les filets à placer au-dessus de la foliotation sont dans tous les cas des points japonais avec un contour de 0.5 point



---

## CHIFFRES, MISE EN EXERGUE

Les chiffres et certains éléments à mettre en exergue sont à composer selon ces modèles, lorsque la situation et le support concerné le permettent. La méthode de mise en exergue fait partie intégrante de l'identité de l'Agglomération et est à utiliser dès que possible.



Prestations de transport public (CHF)  
Prestations de transport public (CHF)

# EXEMPLES DE MISES EN PAGE



## PROMOTION CULTURELLE

L'Agglomération de Fribourg définit la politique culturelle de la région. Elle joue en outre un rôle important dans le soutien financier octroyé aux associations culturelles professionnelles dont les activités sont d'importance régionale.

Les conditions auxquelles une activité est reconnue d'importance régionale sont précisées dans Le Règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles. Ce dernier énonce entre autres des critères tels que niveau qualitatif du programme, besoin prioritaire identifié pour la région, rayonnement et résonance de la manifestation dépassant les frontières de l'Agglomération.

Il appartient au Comité d'agglomération d'octroyer, sur préavis de la Commission culturelle de l'Agglomération, des subventions aux acteurs culturels. L'Agglomération contribue ainsi au financement d'une offre culturelle dynamique, riche et particulièrement diversifiée.

**Exemples d'associations qui perçoivent des subventions pluriannuelles de la part de l'Agglomération:**  
Le Festival International de Films de Fribourg (FIFF), Le Festival International de Musiques Sacrées (FIMS), Le Centre d'art de Fribourg Fri-Art, L'Opéra de Fribourg, Le Festival Belluard Bolwerk International (BB), Les Rencontres de Folklore Internationales (RFI), Tonverein Bad Bonn.

**Exemples d'associations recevant des subventions ordinaires annuelles ou extraordinaires par la corporation régionale fribourgeoise:**  
La Lanterne Magique, Le Bilboquet, L'Orchestre des jeunes, Theater in Freiburg, KellerPöche Theater, Kultur im Podium, L'Opéra Louise, La Fête de la Danse, Les Concerts du Nouvel An, Düringer Seespiel, Zeugma.

Les soutiens aux pratiques de loisir culturel et aux pratiques culturelles amateurs sont en revanche du ressort de la politique culturelle locale de chaque commune membre.

- ACTIVITÉS PRIORITAIRES**
- Définir la politique culturelle de la région dans le respect des deux langues officielles et en tenant compte de la diversité des milieux artistiques
  - Soutenir financièrement les acteurs culturels, prioritairement les associations culturelles professionnelles d'importance régionale

## PROMOTION CULTURELLE

L'Agglomération de Fribourg définit la politique culturelle de la région. Elle joue en outre un rôle important dans le soutien financier octroyé aux associations culturelles professionnelles dont les activités sont d'importance régionale.

Les conditions auxquelles une activité est reconnue d'importance régionale sont précisées dans Le Règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles. Ce dernier énonce entre autres des critères tels que niveau qualitatif du programme, besoin prioritaire identifié pour la région, rayonnement et résonance de la manifestation dépassant les frontières de l'Agglomération.

Il appartient au Comité d'agglomération d'octroyer, sur préavis de la Commission culturelle de l'Agglomération, des subventions aux acteurs culturels. L'Agglomération contribue ainsi au financement d'une offre culturelle dynamique, riche et particulièrement diversifiée.

**Exemples d'associations qui perçoivent des subventions pluriannuelles de la part de l'Agglomération:**  
Le Festival International de Films de Fribourg (FIFF), Le Festival International de Musiques Sacrées (FIMS), Le Centre d'art de Fribourg Fri-Art, L'Opéra de Fribourg, Le Festival Belluard Bolwerk International (BB), Les Rencontres de Folklore Internationales (RFI), Tonverein Bad Bonn.

**Exemples d'associations recevant des subventions ordinaires annuelles ou extraordinaires par la corporation régionale fribourgeoise:**  
La Lanterne Magique, Le Bilboquet, L'Orchestre des jeunes, Theater in Freiburg, KellerPöche Theater, Kultur im Podium, L'Opéra Louise, La Fête de la Danse, Les Concerts du Nouvel An, Düringer Seespiel, Zeugma.

Les soutiens aux pratiques de loisir culturel et aux pratiques culturelles amateurs sont en revanche du ressort de la politique culturelle locale de chaque commune membre.

- ACTIVITÉS PRIORITAIRES**
- Définir la politique culturelle de la région dans le respect des deux langues officielles et en tenant compte de la diversité des milieux artistiques
  - Soutenir financièrement les acteurs culturels, prioritairement les associations culturelles professionnelles d'importance régionale

DONNÉES BUDGÉTAIRES 2013

# 1,8 millions

de subventions culturelles  
de subventions culturelles

12 - 13

## PROMOTION TOURISTIQUE

L'Agglomération de Fribourg doit déléguer l'activité de promotion touristique à une organisation touristique et régionale (OTR) active sur son territoire. En ce sens, elle a mandaté Fribourg Tourisme et Région pour effectuer la tâche de promotion touristique de la région. Un contrat de prestations a été ratifié par le Conseil d'agglomération le 4 juin 2009. Ce contrat a été renouvelé en 2011. Il est valable jusqu'en 2016.

En sa qualité d'organisation touristique et régionale, Fribourg Tourisme et Région s'engage à remplir au quotidien des missions d'information et de promotion touristique, à travers ses quatre départements:

- Service d'information
- Service de billetterie
- Service des congrès
- Service marketing

L'Agglomération collabore avec la Région Senece, qui est, en Singine, l'association de communes qui a délégué à Schwarze Touristis Senece, organisation touristique et régionale, la tâche de promotion touristique, et ce, en coordination avec Düringen Tourismus, société de développement de la commune de Düringen.

Les richesses touristiques de la région sont aussi nombreuses qu'intéressantes. On peut citer à titre d'exemples:

- le site médiéval de la ville de Fribourg qui est l'un des mieux conservés d'Europe, avec notamment la Cathédrale Saint-Nicolas, les Églises de Notre-Dame et des Cordeliers, ses maisons patriciennes, ses nombreux ponts et fontaines,
- les nombreux musées de la ville de Fribourg, qu'il s'agisse de l'Espace Jean-Tinguely et Niki de Saint Phalle, le Musée Gutenberg, le Musée d'Art et d'Histoire ou le Musée suisse de la machine à coudre,
- les beautés paysagères de toute la région, comme les méandres de la Sarine, les bords de la Gêrre ou les marais de Guin,
- la culture gastronomique, avec de nombreux établissements bien classés dans la hiérarchie gastronomique et des restaurants ou cafés du terroir.

Le tourisme de la région pourrait connaître un nouvel essor avec l'arrivée d'autres chaînes hôtelières. Le canton de Fribourg, tout comme l'Agglomération, aspirent ainsi, par le développement de sites économiques et touristiques d'excellence, à inciter l'implantation de nouveaux acteurs à même de soutenir et de renforcer l'attractivité touristique de la région.

- ACTIVITÉS PRIORITAIRES**
- Accueillir, informer et assister professionnellement les touristes, de manière compatible avec les aspirations des hôtes et de la population
  - Mettre en valeur les richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles de la région
  - Investir dans des équipements publics favorisant l'essor touristique et l'agencement du séjour des hôtes
  - Organiser l'animation touristique

## PROMOTION TOURISTIQUE

L'Agglomération de Fribourg doit déléguer l'activité de promotion touristique à une organisation touristique et régionale (OTR) active sur son territoire. En ce sens, elle a mandaté Fribourg Tourisme et Région pour effectuer la tâche de promotion touristique de la région. Un contrat de prestations a été ratifié par le Conseil d'agglomération le 4 juin 2009. Ce contrat a été renouvelé en 2011. Il est valable jusqu'en 2016.

En sa qualité d'organisation touristique et régionale, Fribourg Tourisme et Région s'engage à remplir au quotidien des missions d'information et de promotion touristique, à travers ses quatre départements:

- Service d'information
- Service de billetterie
- Service des congrès
- Service marketing

L'Agglomération collabore avec la Région Senece, qui est, en Singine, l'association de communes qui a délégué à Schwarze Touristis Senece, organisation touristique et régionale, la tâche de promotion touristique, et ce, en coordination avec Düringen Tourismus, société de développement de la commune de Düringen.

Les richesses touristiques de la région sont aussi nombreuses qu'intéressantes. On peut citer à titre d'exemples:

- le site médiéval de la ville de Fribourg qui est l'un des mieux conservés d'Europe, avec notamment la Cathédrale Saint-Nicolas, les Églises de Notre-Dame et des Cordeliers, ses maisons patriciennes, ses nombreux ponts et fontaines,
- les nombreux musées de la ville de Fribourg, qu'il s'agisse de l'Espace Jean-Tinguely et Niki de Saint Phalle, le Musée Gutenberg, le Musée d'Art et d'Histoire ou le Musée suisse de la machine à coudre,
- les beautés paysagères de toute la région, comme les méandres de la Sarine, les bords de la Gêrre ou les marais de Guin,
- la culture gastronomique, avec de nombreux établissements bien classés dans la hiérarchie gastronomique et des restaurants ou cafés du terroir.

Le tourisme de la région pourrait connaître un nouvel essor avec l'arrivée d'autres chaînes hôtelières. Le canton de Fribourg, tout comme l'Agglomération, aspirent ainsi, par le développement de sites économiques et touristiques d'excellence, à inciter l'implantation de nouveaux acteurs à même de soutenir et de renforcer l'attractivité touristique de la région.

- ACTIVITÉS PRIORITAIRES**
- Accueillir, informer et assister professionnellement les touristes, de manière compatible avec les aspirations des hôtes et de la population
  - Mettre en valeur les richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles de la région
  - Investir dans des équipements publics favorisant l'essor touristique et l'agencement du séjour des hôtes
  - Organiser l'animation touristique

DONNÉES TOURISTIQUES

# 606

Lits disponibles à Fribourg  
Lits disponibles à Fribourg

# 90'989

Nuitées à Fribourg  
Nuitées à Fribourg

# 65

Lits disponibles à Düringen  
Lits disponibles à Düringen

# 5'189

Nuitées à Düringen  
Nuitées à Düringen

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

# 590'000.-

De mandat de prestations (CHF)  
De mandat de prestations (CHF)



14 - 15

## L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG

C'est lors de la **votation populaire** du 1er juin 2008 que 72% des citoyens et citoyennes des communes de l'Agglomération de Fribourg ont accepté sa constitution. Elle est formée de huit communes francophones, d'une commune germanophone et de la ville de Fribourg, capitale francophone d'un canton bilingue où les deux langues cohabitent.

Cette institution politique supracommunale a pour mission de planifier de façon coordonnée et efficace des projets communs, prioritairement basés sur des thématiques d'aménagement du territoire et de mobilité.

**A l'interne :** l'Agglomération vise le développement durable de la région qui passe par la conservation, voire l'amélioration de la qualité de vie de la population.

**A l'externe :** l'Agglomération vise le renforcement de la position de Fribourg et, ainsi, celle du canton dans son ensemble, afin de pouvoir affronter la concurrence de plus en plus forte venant des autres centres suisses. Cela présuppose que les communes partenaires pensent et agissent ensemble par-delà leurs frontières pour des projets d'intérêt régional.

**Le développement démographique** du canton est l'un des plus élevés de Suisse. Les prévisions démographiques émanant de l'Office fédéral de la statistique présentent une croissance de plus de 20% pour les vingt prochaines années. A ce jour, l'Agglomération de Fribourg accueille 75'000 habitants sur son territoire. Selon les scénarii déterminés par les communes membres, la région pourrait dépasser le seuil des 100'000 habitants d'ici à 2030. En outre, plus de 12'000 étudiants de Fribourg, de Suisse et de l'étranger fréquentent l'Université et les Hautes Ecoles. La richesse d'enseignement promouvue dans ces instituts de formation conditionne favorablement le niveau qualitatif de l'emploi de la région, qui se développe de manière accentuée vers des catégories d'emplois multiples à forte valeur ajoutée.

**Le grand défi** de l'Agglomération est de planifier dans une vision de moyen à long terme un développement coordonné et harmonieux de son territoire. L'aménagement régional, la mobilité (principalement les transports publics), la promotion économique, culturelle ou touristique sont autant de chances d'augmenter le potentiel d'accueil habitants et emplois de la région.

DOMAINES GÉRÉS PAR L'AGGLOMÉRATION

- Aménagement du territoire
- Mobilité
- Promotion économique
- Promotion culturelle
- Promotion touristique

## AGGLOMÉRATION FREIBURG

C'est lors de la **votation populaire** du 1er juin 2008 que 72% des citoyens et citoyennes des communes de l'Agglomération de Fribourg ont accepté sa constitution. Elle est formée de huit communes francophones, d'une commune germanophone et de la ville de Fribourg, capitale francophone d'un canton bilingue où les deux langues cohabitent.

Cette institution politique supracommunale a pour mission de planifier de façon coordonnée et efficace des projets communs, prioritairement basés sur des thématiques d'aménagement du territoire et de mobilité.

**A l'interne :** l'Agglomération vise le développement durable de la région qui passe par la conservation, voire l'amélioration de la qualité de vie de la population.

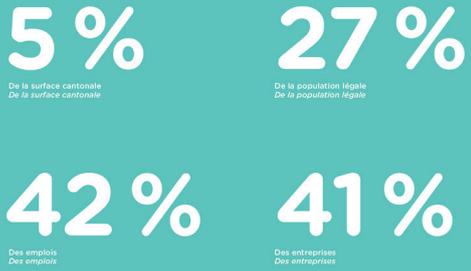
**A l'externe :** l'Agglomération vise le renforcement de la position de Fribourg et, ainsi, celle du canton dans son ensemble, afin de pouvoir affronter la concurrence de plus en plus forte venant des autres centres suisses. Cela présuppose que les communes partenaires pensent et agissent ensemble par-delà leurs frontières pour des projets d'intérêt régional.

**Le développement démographique** du canton est l'un des plus élevés de Suisse. Les prévisions démographiques émanant de l'Office fédéral de la statistique présentent une croissance de plus de 20% pour les vingt prochaines années. A ce jour, l'Agglomération de Fribourg accueille 75'000 habitants sur son territoire. Selon les scénarii déterminés par les communes membres, la région pourrait dépasser le seuil des 100'000 habitants d'ici à 2030. En outre, plus de 12'000 étudiants de Fribourg, de Suisse et de l'étranger fréquentent l'Université et les Hautes Ecoles. La richesse d'enseignement promouvue dans ces instituts de formation conditionne favorablement le niveau qualitatif de l'emploi de la région, qui se développe de manière accentuée vers des catégories d'emplois multiples à forte valeur ajoutée.

DOMAINES GÉRÉS PAR L'AGGLOMÉRATION

- Aménagement du territoire
- Mobilité
- Promotion économique
- Promotion culturelle
- Promotion touristique

POURCENTAGES CLÉS DE L'AGGLOMÉRATION, EN COMPARAISON CANTONALE



2-3

## AUTRE EXEMPLE DE MISE EN PAGE

**4. STRATÉGIE URBANISATION**

**INTRODUCTION**

La stratégie d'urbanisation se fonde sur la volonté de contenir l'étalement urbain et de renforcer l'urbanisation par un processus de densification du tissu bâti existant. Pour ce faire, un périmètre compact d'urbanisation a été fixé afin de circonscrire le développement spatial de l'agglomération.

À l'intérieur de ce périmètre compact, une politique de densification sera mise en œuvre par l'Agglomération. Il s'agit de privilégier un développement en transformation et densification afin de limiter l'emprise de l'urbanisation sur des nouvelles surfaces. L'enjeu principal consiste à pouvoir absorber la croissance démographique prévue, estimée à environ 30'000 personnes à l'horizon 2030.

La stratégie d'urbanisation permet également d'identifier spatialement des sites stratégiques. Ces sites doivent par leur dynamique jouer un rôle moteur dans le développement de l'agglomération. Ces sites se distinguent par un potentiel important d'accueil, une excellente accessibilité en transports publics, et une bonne position par rapport au réseau routier régional et supra-régional.

**4. STRATÉGIE URBANISATION** + U4. SITES STRATÉGIQUES D'AGGLOMÉRATION

**U4. SITES STRATÉGIQUES D'AGGLOMÉRATION**

**U4.1 - OBJECTIFS**

Concentrer prioritairement la dynamique de développement de l'agglomération, et en particulier la dynamique économique, dans les sites stratégiques d'agglomération suivants :

Gare de Fribourg – Plateau de Pérolles – Cardinal ;  
Moncor – Belle-Croix ;  
Givisiez, les alentours de la gare et la zone d'activités ;  
Plateau d'Aigy – Portes-de-Fribourg ;  
Bahnhof Nord Dürdingen – Birch.

À ces cinq « sites stratégiques d'agglomération » s'ajoute encore le « site stratégique d'agglomération d'exception » de Bertigny comportant un potentiel particulier de développement économique.

- Accueillir des équipements et des installations de rayonnement de niveau d'agglomération et régional.
- Identifier et développer les profils complémentaires dans le cadre d'une propre stratégie économique pour les sites stratégiques d'agglomération, en cohérence avec les autres vocations présentes dans les sites (logement, etc.).
- Promouvoir la transformation des sites stratégiques d'agglomération par la mise en œuvre de processus de planification spécifiques.
- Créer des espaces publics de qualité favorisant un environnement de vie et de travail attractif et un bon accès aux arrêts TP, en particulier aux nœuds TP (gares et haltes ferroviaires).
- Offrir une desserte TP de qualité, en termes de fiabilité, temps de parcours et fréquence.
- Coordonner le développement des sites stratégiques d'agglomération avec la politique foncière active cantonale (secteurs stratégiques et zones d'activités d'importance cantonale) décrite dans le plan directeur cantonal.

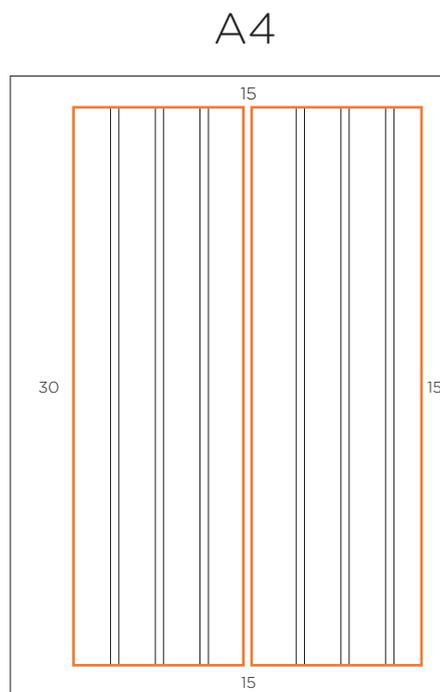
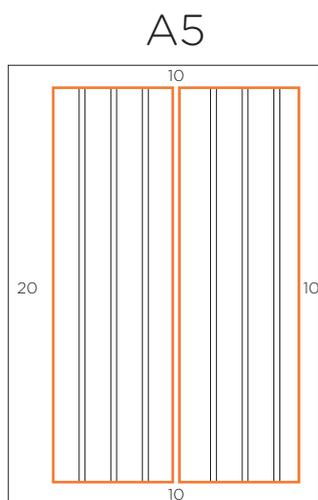
2 Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg - Rapport stratégique

3 Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg - Rapport stratégique

## 06 - GRILLE DE MISE EN PAGE

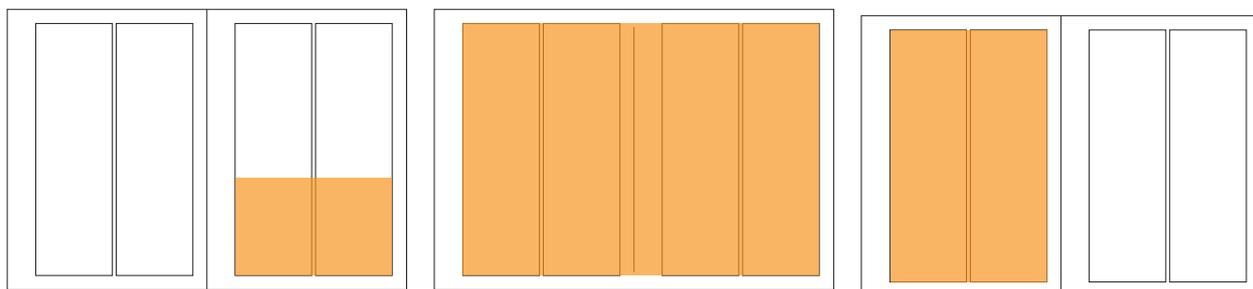
La grille de mise en page établie pour les brochures et autres documents similaires est asymétrique sur son axe horizontal: le grand blanc se trouve toujours sur le côté gauche du miroir de page. Celui-ci mesure le double de toutes les autres marges.

La grille est composée de 8 colonnes dont deux principales (en orange sur le schéma). Le texte courant s'inscrit dans ces deux colonnes. Les autres colonnes sont à utiliser dans les cas particuliers, comme par exemple pour les tableaux. Les gouttières ont une largeur de 4mm.



---

### PLACEMENT DES PHOTOS SUR LA GRILLE



# 07 - GRAPHIQUES ET CARTES

## EXEMPLE DE RÉALISATION DE GRAPHIQUES ET CARTES

Les graphiques (diagrammes de barres, linéaires ou à couches) sont à créer selon ce qu'ils doivent exprimer. Les couleurs de fond (barres ou ronds) sont à reprendre des cinq couleurs d'identification (voir chapitre 03).

Les cartes sont à télécharger sur <http://www.agglo-fr.ch/documentation/cartes>

Les cartes techniques ne sont pas concernées par cette prescription.

